

Les incohérences de Monsieur Hulot

Par Michel Gay
Le 10 avril 2018
N°363

Monsieur le Ministre de la Transition énergétique et solidaire,

Bien écrit, clair, contenant des informations essentielles et bien présentées, le dossier de 168 pages du [maître d'ouvrage pour le débat public](#)¹ sur le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 2018) qui définit la politique énergétique de la France jusqu'en 2028, et dont vous avez signé l'éditorial, n'en est pas moins incohérent dès les premières pages.

Tout au long de ce document partial, le dogme antinucléaire (réduire coûte que coûte l'énergie nucléaire) ainsi qu'une confusion entre les objectifs et les moyens entachent le raisonnement.

Plusieurs points sont notamment incompatibles avec la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) devant être respectée, avec la Loi de transition énergétique (LTECV) votée en août 2015, et avec le compte-rendu du Conseil des Ministres du 7 novembre 2017.

Vous indiquez que « *la transition écologique et solidaire est un mouvement* » et « *une exigence historique* ». Il s'agit ni plus ni moins « *d'abandonner le modèle qui a accompagné notre développement depuis 150 ans* ».

« *Compte tenu de l'ambition de cette transformation, il est essentiel qu'elle soit pleinement partagée et que les citoyens soient impliqués dans toute leur diversité* ».

Permettez, Monsieur le Ministre, que de nombreux citoyens parfois regroupés en associations (FED, Vent de colère, SLC, AEPN, SFEN²,...) ne partagent pas votre point de vue et vous fassent part de leur avis sur ce qui doit être amélioré comme le suggère le dossier précité du maître d'ouvrage en page six.

L'énergie étant au cœur de notre économie, comme vous l'indiquez au début de votre éditorial, les contradictions et la préparation du sabotage de l'industrie de la France dans ce projet de PPE 2018 pourraient conduire la France à un K.O technique auquel succèdera un grave chaos social.

Puisque ce dossier accompagne [le débat public](#) qui « *constitue le grand rendez-vous démocratique qui doit permettre d'ouvrir les échanges* », veuillez trouver en annexe une critique détaillée et constructive de la politique énergétique présentée.

Cette dernière, si elle devait être maintenue en l'état, ne permettrait pas « *d'en sortir à la fois plus riche et plus fort* », mais elle conduirait à un appauvrissement des Français, à de graves troubles sociaux, et elle mènerait la France dans le caniveau.

Personne ne doit pouvoir dire : "je ne savais pas".

Michel Gay
« Citoyen impliqué »

¹ <https://ppe.debatpublic.fr/dossier-du-maitre-douvrage-dmo>

² FED: Fédération Environnement Durable ; SLC : Sauvons Le Climat; AEPN : Association des Ecologistes Pour le Nucléaire ; SFEN : Société Française d'Énergie Nucléaire.

ANNEXE (20 pages)

à la lettre ouverte à Nicolas Hulot du 10 avril 2018

[Une grande confusion s'est installée](#)³ dans l'élaboration de la future programmation pluriannuelle de l'énergie⁴ (PPE) entre énergie et électricité. Cette dernière ne représente qu'une composante minoritaire de la première, et elle est déjà décarbonée.

Elaborée par le ministère de la Transition écologique et solidaire, la PPE est pourtant "*l'outil de pilotage de la politique énergétique de la France*" qui vise à diminuer les émissions de gaz carbonique (CO2).

Si le débat se fourvoie autour de la production d'électricité, il passera à côté de l'objectif principal de la PPE qui est de réduire la consommation des énergies fossiles et, conjointement, les émissions de gaz à effet de serre.

C'est également l'erreur majeure de la Commission européenne qui mélange l'objectif (réduire la consommation d'énergies fossiles) et les moyens (développer les énergies renouvelables productrices d'électricité).

Les six "objectifs" de la PPE

La future PPE définit **six objectifs** initiaux à l'horizon 2025, 2030 et 2050.

Or il y a confusion entre les objectifs et les moyens d'atteindre ces objectifs qui doivent être financièrement "soutenable".

En effet, les trois premiers points (réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques finale et primaire des énergies fossiles) sont bien des objectifs.

Mais les trois derniers points (augmenter la part des énergies renouvelables, la quantité de chaleur et de froid renouvelables livrée par les réseaux, et réduire la part du nucléaire) sont des moyens pour parvenir éventuellement à réaliser les trois premiers objectifs.

Cette confusion est d'autant plus navrante que les **trois moyens indiqués sont contraires aux trois objectifs visés**.

Ainsi :

1) **Le développement des énergies renouvelables ne permet pas de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre** comme le prouvent les exemples de la France, et surtout de l'Allemagne dont le développement gigantesque des énergies renouvelables n'a pas permis de fermer une seule centrale thermique "à flammes" ni de diminuer ses émissions de CO2.

Leur intermittence nécessite de maintenir un parc thermique pilotable (fossile ou nucléaire) [en parallèle](#)⁵ pour satisfaire en permanence le besoin variable.

2) **La chaleur et le froid délivrés par les réseaux sont produits comment, et sont-ils une panacée financièrement soutenable en France ?** Le chauffage et le froid par pompe à chaleur ne serait-il pas préférable ?

3) **Le nucléaire n'émet pas de gaz à effet de serre** (ou moins que l'éolien et le photovoltaïque adossés à des centrales à gaz ou à charbon comme... en Allemagne). Vouloir sa diminution est contraire au premier objectif visé de réduction des gaz à effet de serre.

Vouloir réduire en même temps la consommation des énergies fossiles et du nucléaire en rêvant de les remplacer par des énergies renouvelables conduira à augmenter la consommation de gaz et de charbon comme... en Allemagne ! Cette dernière serait, paraît-il, "en avance"... sur la France alors

³ <http://www.lemondedelenergie.com/michel-gay-confusion-politique-energetique-france-tribune/2018/03/18/>

⁴ <https://ppe.debatpublic.fr/espace-presse>

⁵ <https://www.contrepoints.org/2018/02/16/309791-rechauffement-climatique-particules-fines-lallemagne-limpasse>

qu'elle émet annuellement beaucoup [plus de CO2 par habitant](#)⁶ (plus de 9 tonnes contre 5 tonnes pour la France, y compris pour sa production d'électricité).

Une stratégie "bas carbone" mal engagée

La stratégie « bas carbone » paraît [mal engagée](#)⁷ par cette PPE alors que la France est largement en tête en Europe (avec la Suisse et la Suède) pour les émissions de CO2 grâce à son parc de production électrique nucléaire et hydraulique. La Norvège fait encore mieux avec un parc quasi-exclusivement hydro-électrique (mais il n'y a que 5 millions d'habitants environ).

L'utilisation des énergies renouvelables intermittentes (vieilles de plusieurs siècles comme le soleil et le vent) contre le nucléaire (jeune et en expansion dans le monde) fausse donc le débat pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Critique détaillée page par page du dossier du maître d'ouvrage pour le débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 2018)

Les extraits du document sont en italique

Les commentaires sont en caractères gras

Page 5 :

L'énergie est au cœur de notre économie.

Oui, et de notre vie. Il s'agit donc de ne pas faire n'importe quoi.

En plus de la nécessité d'assurer la sécurité d'approvisionnement et la maîtrise des prix, la prise de conscience de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique a fortement orienté depuis plus d'une décennie la politique de l'énergie vers la baisse des consommations.

Oui, mais ce n'est pas une fin en soi car il ne faut pas oublier l'introduction du document : « L'énergie est au cœur de notre économie » ;

et le développement des énergies renouvelables.

Ce n'est pas lié car le nucléaire par exemple fait beaucoup mieux en termes de maîtrise des prix, de lutte contre le réchauffement climatique, et même de sécurité d'approvisionnement.

conduisant à des évolutions profondes, en cours ou à venir, du système énergétique. Les nouvelles technologies (stockage, hydrogène, etc...) ouvrent de nouvelles possibilités

Qui sont aujourd'hui chères, [voire ruineuses](#).

L'arrivée du numérique dans l'énergie permet de rendre les consommateurs acteurs du système : les particuliers, les entreprises ou les collectivités deviennent producteurs en installant des panneaux solaires sur les toitures.

Cette dispersion est-elle compatible avec l'intérêt général ?

Cette volonté semble sous-tendue par une idéologie individualiste qui tend à rejeter le "centralisé" et à survaloriser le "local" en y attachant une valeur morale.

Or, ceux qui ont les moyens d'auto-consommer feront porter les surcoûts sur la collectivité, et notamment sur les autres ménages, car cette nouvelle "mode" repose sur une vision erronée de la production d'électricité.

En effet, le système de production actuel est centralisé, mais c'est avant tout un système de partage des moyens et aussi de secours mutuel grâce aux réseaux d'électricité. Le foisonnement des consommations permet de diviser par cinq environ la puissance nécessaire

⁶ http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Datalab/2016/chiffres-cles-du-climat-edition2017-2016-12-05-fr.pdf

⁷ <https://www.contrepoints.org/2018/03/01/310765-strategie-bas-carbone-bien-mal-engagee>

pour alimenter en permanence la totalité des consommateurs car ils n'appellent pas tous au même instant la puissance maximale dont ils sont équipés.

Or le prix de l'électricité résulte principalement de l'amortissement des moyens de production.

La centralisation de la production, associée aux réseaux de distribution, permet donc une économie considérable d'argent en optimisant les moyens et les investissements dans l'intérêt général.

Le « consommer local » apparaît comme une exaltation de l'individualisme au détriment de l'intérêt général et ne répond qu'à l'intérêt personnel de l'autoconsommateur avide de subventions.

Sous nos latitudes, le solaire photovoltaïque produit trois à quatre fois moins en hiver (lorsque le besoin est le plus grand) qu'en été. Et le stockage de l'électricité par des batteries (au plomb ?) pour assurer une autonomie complète n'a aucun sens physique et économique. Les autoconsommateurs auront donc toujours besoin du secours ponctuel du réseau public, soit pour y soutirer de l'électricité, soit pour y déverser ponctuellement leur production surabondante.

La mode de l'autoconsommation conduit à investir collectivement deux fois :

- une première fois dans les installations locales d'autoconsommation,**
- une deuxième fois dans les réseaux publics. Ceux-ci devront être capables de fournir la même puissance maximale aux autoconsommateurs. Or, c'est un paramètre dimensionnant pour les investissements.**

Mais comme le réseau public de distribution transportera moins d'électricité, le coût du transport par kilowattheure livré va augmenter et pénaliser l'ensemble des consommateurs, y compris les plus défavorisés.

De plus, injecter les surplus estivaux de production de solaire photovoltaïque dans le réseau public entraîne des montées locales de tension (destructrices pour les appareils électriques) et des refoulements d'électricité vers le réseau. Ce qui nécessitent des investissements supplémentaires et augmentent encore les coûts.

Qui paiera ? Ceux qui en sont responsables ou l'ensemble des consommateurs ?

Et qui va assurer le réglage de fréquence de ce réseau alors que ni le photovoltaïque, ni l'éolien ne peuvent le faire ?

Les autoconsommateurs payeront-ils le juste prix de l'usage qu'ils font des réseaux ?

Plus de 80 % des coûts des réseaux de distribution sont des coûts fixes (investissement, personnel,...) et dépendent peu de la quantité d'énergie qui y transite. Ils devraient donc également payer 80 % des charges du réseau, quelle que soit l'énergie qu'ils en soutirent.

Les autoconsommateurs contribueront-ils équitablement au paiement des diverses taxes ?

Le montant de ces taxes est actuellement proportionnel à l'électricité consommée, et non à la puissance souscrite. Si rien ne change, ils y échapperont donc en partie puisqu'ils soutireront moins d'énergie au réseau que les autres consommateurs.

Or, l'impact de ces taxes (CSPE, taxes locales, CTA et TVA) représente un gros tiers d'une facture d'électricité domestique.

Est-il équitable d'exonérer les autoconsommateurs (en général aisés...) du paiement d'une grande partie de ces taxes ? Seront-elles reportées sur les factures des autres consommateurs (en moyenne moins aisés...) ?

L'intérêt personnel de l'autoconsommateur pourrait coïncider avec l'intérêt général à deux conditions :

- 1) assurer une totale équité dans le paiement des charges (coût réel des réseaux et participation aux taxes) entre tous.**
- 2) assumer le coût de leur installation inhérent au double investissement dans les réseaux et les panneaux photovoltaïques (achetés à l'étranger).**

Sous nos latitudes tempérées et dans les pays ayant des réseaux publics performants, l'autoconsommation n'apparaît pas porteuse d'intérêt général.

Dans ces conditions :

- 1) Pourquoi est-elle subventionnée pour les puissances inférieures à 3 kilowatts ?**

2) Pourquoi ses excédents (souvent injectés en perturbant le réseau en été quand nul n'en a besoin) sont-ils rémunérés au tarif élevé de 10 c€/kWh alors que le prix du marché est d'environ 4 c€/kWh ?

Au final, pourquoi ne pas laisser les autoconsommateurs assumer seuls leur désir d'autonomie selon le principe "perturbateur - payeur" analogue à celui de "pollueur - payeur" ?

ou tout simplement en réduisant leur consommation à un moment où il y a trop de demande. On parle d'autoconsommation, de territoire à énergie positive.

Le département de l'Ain et la région Auvergne-Rhône-Alpes sont des territoires à énergie positive grâce au nucléaire.

Dans cette perspective, les objectifs politiques de l'État visent notamment à favoriser le développement des sources d'énergies renouvelables pour le gaz, l'électricité ou les carburants : cela implique que la production de l'énergie n'est plus concentrée en quelques grosses installations, mais davantage répartie sur tout le territoire. Pour orienter et accompagner ces évolutions, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en 2015, a fixé des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables.

Il y a énergies renouvelables et énergies renouvelables... S'il s'agit de développer l'hydroélectricité, le bois les pompes à chaleur et éventuellement la méthanisation, pourquoi pas ?

Mais en quoi favoriser le développement de sources d'énergies fatales, aléatoirement variables, et mêmes intermittentes comme l'éolien et le photovoltaïque permettra-t-il de faire baisser le prix de l'électricité pour les consommateurs et les émissions de gaz à effet de serre ? Les deux augmenteront puisqu'il faut adjoindre en plus des centrales à gaz émettrices de CO2 en complément de cette production décorrélée du besoin.

La programmation pluriannuelle de l'énergie porte à la fois sur toutes les formes d'énergie, sur l'offre d'énergie et la maîtrise de la demande, et sur l'évolution des réseaux qui les mettent en relation.

Il ne faudra donc pas se tromper sur le choix des formes d'énergies, car il est important de rappeler que toutes les sources d'énergies ne se valent pas. Une production pilotée, massive et bon marché n'a pas la même valeur qu'une production sporadique, aléatoire et chère.

P16 :

Une centrale nucléaire peut être utilisée nuit et jour, quelle que soit la météo. Les centrales nucléaires ont été utilisées à 69 % de leur capacité en 2016.

Notons cette disponibilité remarquable.

Les centrales thermiques sont utilisées en dernier ressort quand les autres moyens de production ne peuvent plus l'être. En 2016 elles ont été appelées à 24 % de leur capacité ».

Ici, une erreur. Il aurait fallu indiquer les centrales thermiques à flammes (ou les autres centrales thermiques), car une centrale nucléaire est aussi une centrale thermique qui fait bouillir de l'eau.

Tout le monde est concerné : élus, acteurs économiques, citoyens, pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, mais aussi pour s'adapter aux changements déjà engagés.

Hélas, les citoyens doivent souvent subir les sottises engagées par des décideurs politiques plus soucieux d'intérêts privés (dont les leurs) que de l'intérêt général, notamment dans le développement de « parcs éoliens » et dans le montant incroyable d'achat de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques (PV) ces dernières années.

Page 19 :

La place prépondérante des consommations d'énergie dans les émissions de gaz à effet de serre souligne l'importance de l'enjeu de décarbonation de l'énergie pour lutte contre le réchauffement climatique : il s'agit d'utiliser des sources d'énergie qui n'émettent pas de CO2. Les énergies renouvelables n'émettent pas de CO2. L'énergie nucléaire non plus.

Dont acte. Il faudra s'en rappeler au moment de faire des choix opportuns et judicieux. Il faudra aussi se rappeler que si les énergies fatales et intermittentes comme l'éolien et le PV

n'émettent pas directement du CO2, les centrales d'appoint à gaz et au charbon en émettent beaucoup, comme en Allemagne.

La France émet peu d'émissions de gaz à effet de serre par habitant relativement aux autres pays. C'est vrai aussi quand on regarde un indicateur d'émissions rapporté au produit intérieur brut. C'est lié au fait que l'essentiel de la production d'électricité provient de centrales nucléaires, et des énergies renouvelables (notamment hydraulique).

Dont acte de nouveau. Ce n'est donc pas en diminuant le nucléaire que les émissions de gaz à effet de serre vont diminuer...

Page 21 :

Selon les premières estimations, les émissions de 2016 ont augmenté par rapport à 2015 et dépasseraient le plafond annuel indicatif de +3,6 %. Cet écart s'explique pour partie par des éléments conjoncturels, comme : • le faible prix des produits pétroliers, qui incite à la consommation et donc à la hausse des émissions ; • l'indisponibilité de certaines centrales nucléaires, qui a provoqué un recours accru aux centrales thermiques à énergie fossile pour la production d'électricité.

Cet écart s'explique aussi parce que le plus facile a déjà été fait et parce qu'en France, les nouvelles énergies renouvelables ne font pas diminuer les émissions de gaz à effet de serre car elles se substituent pas ou peu à des énergies carbonées mais au nucléaire qui est déjà une énergie décarbonée.

À côté des enjeux climatiques et environnementaux, la politique énergétique poursuit deux autres objectifs majeurs : la sécurité d'approvisionnement et la maîtrise des prix au service de la compétitivité des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages.

Il ne suffit de le proclamer et de faire le contraire en augmentant les taxes sur les factures d'électricité (CSPE) et sur les autres énergies (carburants) pour subventionner les énergies renouvelables (subventions appelées « soutien »)

Le fait de privilégier les énergies renouvelables les moins chères contribue à la maîtrise des prix de vente de l'énergie.

« Le fait » d'avoir privilégié le photovoltaïque 10 fois plus cher que le marché, et l'éolien 2 fois plus cher que le marché, rentre-t-il dans ces choix qui contribuent à la maîtrise des prix de vente de l'énergie ?

Page 22 :

Le volet financier permettra de soutenir les pays en développement et de financer la transition vers des économies bas-carbone et résilientes, avant et après 2020.

On peut supposer que le nucléaire correspond parfaitement à cette définition.

Plusieurs textes européens ont fixé des objectifs pour : • limiter les émissions de gaz à effet de serre ; • limiter la consommation d'énergie ; • augmenter l'efficacité énergétique ; • augmenter l'énergie produite avec des énergies renouvelables.

En France, ce dernier objectif est incompatible avec le premier s'il s'agit de développer des éoliennes et du photovoltaïque. Seuls l'hydroélectricité, les pompes à chaleur et dans une certaine limite les biocarburants et la méthanisation sont à privilégier.

Page 23 :

L'ambition est que les systèmes énergétiques deviennent plus décentralisés avec des installations de production à base d'énergies renouvelables, plus petites et réparties sur le territoire.

Cet émiettement est-il bien compatible avec l'objectif d'accroissement de l'efficacité énergétique des textes européens ?

Les objectifs sont plus ambitieux que ceux de la loi en annonçant une neutralité carbone pour 2050. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura plus d'émissions de gaz à effet de serre, mais que les émissions qui ne pourront être évitées devront être compensées par la capture d'autant de CO2 en le stockant notamment dans les forêts, les sols...

Eternellement ? Quelle drôle d'idée ! Ceux qui préconisent cette solution ne sont-ils pas les mêmes qui s'émeuvent du stockage géologique des déchets nucléaires ?

Page 26 :

Les scénarios établiront une vision prévisible et souhaitable du système énergétique à l'horizon 2028, compatible avec les objectifs de la loi et contrainte par les réalités technico-économiques d'aujourd'hui.

Souhaitable pour qui ? Les lobbies des énergies renouvelables et du gaz ou pour l'intérêt général des Français ? Heureusement que tout cela doit être contraint « par les réalités technico-économiques d'aujourd'hui »

Page 30 :

La consommation énergétique primaire d'énergies fossiles a baissé de 1,4 % par rapport à 2015. Cette évolution est contrastée car elle découle d'une baisse de la consommation de charbon de 3,6 %, d'une baisse de la consommation de produits pétroliers de 4,6 % et d'une augmentation de la consommation de gaz naturel de 4,5 %.

Ce qui signifie que le gaz remplace le charbon et le fioul et que les milliards d'euros investis dans les énergies renouvelables n'ont pas beaucoup d'effet...

Page 32 :

Une taxe carbone est un outil fiscal qui renchérit le prix des énergies émettant le plus de gaz à effet de serre. Elle intègre ainsi le prix le coût que la consommation de ces énergies fait porter à la société : on dit qu'elle permet d'internaliser les externalités négatives des énergies polluantes.

Il est ainsi précisé aussi :

L'introduction de la composante carbone se traduit en moyenne par une augmentation du budget des ménages de 60 € entre 2017 et 2018. La facture de chauffage augmente ainsi en moyenne de 3% en 2018. La facture transports augmente en moyenne de 2,5 % en 2018.

En clair, contrairement à la volonté affichée page XXX de maîtriser le coût des énergies, ces taxes augmentent le coût des carburants pour se déplacer (le volume de carburant des voitures particulières stagne et celui des transports aériens augmente depuis 2010) et du gaz (pour le chauffage) que les Français seront obligés de consommer encore longtemps.

Et que fait-on de tout cet argent récolté ?

La composante carbone s'applique principalement au chauffage et au secteur des transports.

L'introduction de la composante carbone se traduit en moyenne par une augmentation du budget des ménages de 60 € entre 2017 et 2018. La facture de chauffage augmente ainsi en moyenne de 3% en 2018. La facture transports augmente en moyenne de 2,5 % en 2018.

Alors pourquoi avoir favorisé le gaz pour le chauffage des habitations dans la réglementation thermique 2012 (RT 2012) en [dissuadant de se chauffer à l'électricité](#) quasiment décarbonée principalement grâce au nucléaire et à l'hydraulique ?

Page 36 :

La forte hausse du transport intérieur de voyageurs est due essentiellement à l'augmentation de la circulation des véhicules particuliers.

Donc, malgré les incitations à utiliser les transports en commun, circuler en véhicules particuliers répond à un besoin grandissant des Français.

Page 44 :

Les mobilités de 2030 devront mieux satisfaire les besoins des territoires et de la population.

L'objectif des Assises est de préciser ces besoins et d'identifier les leviers, afin que les mobilités du futur soient :

- *plus solidaires : réduire les fractures territoriales et « l'assignation à résidence », pour faire de la mobilité physique un moteur de la mobilité sociale.*

Pour ce faire, il serait souhaitable de ne pas pénaliser financièrement les déplacements en véhicules particuliers des Français et, au contraire, de favoriser le développement de la mobilité électrique par une production massive et bon marché de l'électricité grâce à l'énergie nucléaire au lieu de la considérer comme une vache à traire.

- *plus connectées : accélérer la révolution numérique dans les transports pour anticiper les mutations de la mobilité ;*

Ca veut dire quoi ce charabia et en quoi cela économisera-t-il l'argent des contribuables et les émissions de CO2 ?

Page 45 :

1. Rendre l'ensemble des agglomérations « marchables et cyclables », grâce à un déploiement ambitieux de magistrales piétonnes, d'itinéraires cyclables et de stationnements sécurisés pour les vélos.

Attention à ne pas supprimer les places de parking pour ne pas asphyxier et faire mourir les centres villes au profit des périphéries plus accessibles en voitures particulières, comme c'est de plus en plus le cas.

11. Engager une rénovation des dispositifs existants d'aides à l'achat des véhicules pour accélérer le renouvellement du parc existant

Pourquoi « accélérer le renouvellement du parc existant » et pour aller vers quoi ? Encore et toujours des subventions qui sont prélevées par des impôts et taxes sur les contribuables.

12. Aligner progressivement la fiscalité des véhicules et des carburants sur les objectifs environnementaux

En clair, ça signifie quoi « Aligner la fiscalité sur les objectifs environnementaux » ?

16. Doter la France d'une stratégie « véhicules motorisés »

Qu'est-ce que cela signifie ?

20. Refonder la fiscalité de la mobilité

Pour la diminuer et la rendre plus légère ou est-ce à l'inverse pour l'alourdir avec des taxes, des malus et des impôts qui est sous-entendu ?

Page 50

• le réseau « rénovation info services », composé de plus de 450 points rénovation info service (PRIS) présents sur l'ensemble du territoire, offre un conseil gratuit et indépendant aux particuliers pour la rénovation énergétique de leur logement.

Que signifie « indépendant » ? De quoi ou de qui ? Du Syndicat des énergies renouvelables, des entreprises privées et des lobbies divers ? Qui paie cette structure (salaires, bâtiments ?...) ? Ce coût est-il à ajouter à celui des énergies renouvelables ?

Page 51 :

La troisième période d'obligations d'économies d'énergie a commencé le 1er janvier 2015, pour une durée de trois ans, avec un objectif d'économies d'énergie de 700 TWh, soit une multiplication par 2 de l'ambition de la 2e période. Cela représente un effort substantiel : sur la période 2015-2017, près de 2 milliards d'euros ont ainsi été consacrés aux économies d'énergie.

Le document évoque souvent les dépenses gigantesques consacrées aux économies d'énergies et aux renouvelables, mais quelles sont les économies vraiment réalisées ?

Page 52 :

Les fournisseurs d'énergie ont un volume de certificats d'économie d'énergie à obtenir et à restituer à l'administration d'ici 2020. Si l'objectif n'est pas atteint, le fournisseur d'énergie doit verser de fortes pénalités.

Suivant le niveau de l'objectif, ce sont donc bien les clients / consommateurs qui vont encore payer au travers des entreprises.

Page 54 :

Pour réduire la consommation d'énergie, un enjeu majeur est de trouver la manière de faire passer à l'action les citoyens, les collectivités et les entreprises. La PPE doit trouver les moyens pour conduire à des choix d'investissements et des comportements moins consommateurs d'énergie. Elle peut utiliser différents outils pour cela :

- de la réglementation (par exemple la réglementation thermique) ;
- des incitations financières positives ou négatives (par exemple le bonus-malus automobile) ;

- des aides à l'investissement (par exemple le Fonds chaleur) ;
- des campagnes de communication...

Dans le cadre de la PPE, le gouvernement souhaite que les citoyens s'expriment sur les mesures qu'ils considèrent efficaces en termes de réduction des consommations de l'énergie : quels seraient les meilleurs leviers pour les convaincre de passer à l'action ?

La limite de ces « leviers » est de ne pas restreindre la liberté de consommer, de se chauffer et de circuler par des lois, y compris celles qui établiraient artificiellement un renchérissement des énergies « par des incitations financières négatives » pour contraindre « par le portefeuille ».

La restriction de consommation d'énergie ne se justifie que s'il y a pénurie d'énergie, ce qui serait effectivement le cas en développant massivement les énergies renouvelables.

C'est au gouvernement de fournir des moyens de production efficaces et peu onéreux pour correspondre au besoin des Français, et non aux Français de s'adapter à l'incurie du gouvernement.

Page 55 (en pleine page) :

Accélérer le développement des énergies renouvelables

Pourquoi ? Quelle est la justification, surtout s'il s'agit de développer de l'éolien et du photovoltaïque ?

Pourquoi ne pas ajouter « et du nucléaire » qui, rappelons-le, satisfait aussi aux objectifs de la LTECV (loi de transition énergétique pour la croissance verte).

La politique énergétique de la France est comme la course folle d'un carrosse avec, de chaque côté de la route, des citoyens qui lèvent les bras au ciel et essaient de retenir les chevaux emballés, mais ils ne font qu'accélérer le mouvement en les effrayants.

Page 59 :

Le total des aides (subventions) du fonds chaleur sur la période 2009 – 2015 s'établit à plus de 4,5 milliards d'euros.

Quel est le retour sur investissement ?

Page 61 :

Accroître la trajectoire du Fonds chaleur dès 2016 pour atteindre les objectifs 2018 et 2023, et l'élargir à de nouveaux gisements

Pourquoi ? Il est toujours proposé de dépenser comme une incantation mais où sont chiffrées les économies réellement réalisées et non simplement estimées favorablement ?

Page 66 :

L'hydroélectricité a une place essentielle dans le mix électrique français : en 2016 elle a produit 12% de l'électricité française. Elle a peu de possibilités de croissance car les sites propices sont déjà utilisés.

Oui, et ce n'est malheureusement pas cette source qui fournira davantage d'énergie renouvelable.

Page 67 :

Eolien terrestre et photovoltaïque : énergie peu coûteuse et production énergétique variable

Non.

Cette assertion est étonnante compte-tenu du prix de l'obligation d'achat et des externalités semble-t-il non prises en compte (renforcement du réseau, stockages, subventions diverses à l'installation,...). Même si les prix sont à la baisse pour le photovoltaïque (ils sont à la hausse pour l'éolien), ils sont partis de si haut (plus de 500 € / MWh) que le prix actuel n'est toujours pas compétitif sans subvention. Sinon pourquoi continuer à les subventionner de plusieurs milliards d'euros par an avec l'argent des contribuables ?

De plus, la production n'est pas seulement variable, elle est aussi fatale et intermittente surtout pour le photovoltaïque.

Page 68 :

Les mécanismes de soutien à la production d'électricité renouvelable

Qu'en termes galants ces choses-là sont dites... Ecrire « subventions publiques » serait inconvenant ?

Il est pourtant indiqué que cette production est « peu coûteuse » à la page précédente...

Le coût des énergies renouvelables électriques est encore supérieur aux prix de marché de l'électricité, c'est pourquoi elles bénéficient d'un soutien public. L'État soutient la recherche, l'industrialisation et le déploiement commercial des filières renouvelables.

C'est bien de le reconnaître et de l'écrire mais il ne faut oublier d'ajouter ces « soutiens » financiers au coût global des énergies renouvelables pour les Français

Plusieurs outils permettent de réaliser ces soutiens :

Comprendre « subventions publiques payées par tous »

• *la garantie, pour les producteurs, d'un prix de vente via des tarifs d'achats ou des compléments de rémunération ;*

Ces surcoûts sont à imputer aux énergies renouvelables malgré une production « peu coûteuse ».

• **une fiscalité plus faible qui les rend plus compétitives que leurs concurrentes ;**

Cette fiscalité « préférentielle » est un manque à gagner pour l'Etat (donc les autres contribuables) et en quoi cela les rend plus compétitives » alors que leur coût est déclaré « supérieur au prix du marché » juste avant ?

• *des aides à l'investissement et des aides à la recherche et au développement de technologies.*

Tous ces « soutiens » et ces « aides » sont discrètement payés par tous les consommateurs / contribuables

L'achat à prix garanti Le dispositif de l'obligation d'achat permet au producteur de vendre sa production à un prix garanti. Il peut ainsi investir pour développer une technologie avec la garantie de pouvoir la financer à long terme grâce aux revenus prévisibles que lui apportera la vente d'électricité.

Pourquoi ce dispositif n'est-il pas aussi valable pour l'énergie nucléaire dont nous aurons bien besoin, et que nous exportons (Grande-Bretagne, Inde, Chine,...) ?

Page 70 :

En matière d'électricité, la loi a fixé des objectifs ambitieux aux filières renouvelables et un objectif de baisse de la part de production d'origine nucléaire.

Là encore, on se demande bien pourquoi si les objectifs sont de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de produire une électricité bon marché?

L'énergie nucléaire est « autonome » et ne bénéficie pas « d'aides » et de « mécanisme de soutien ».

Aucune filière renouvelable ne permet à elle seule d'atteindre les objectifs et une combinaison des différentes filières est nécessaire pour tenir compte des caractéristiques et intérêts de chacune.

Non, même une combinaison de « filières renouvelables » ne permettra pas d'atteindre les objectifs. Il faut lui adjoindre soit du gaz et du charbon (comme en Allemagne), soit du nucléaire comme en France). Il est à souligner que le nucléaire n'a pas besoin des renouvelables pour « atteindre les objectifs »...

Dans ce contexte, l'enjeu de la PPE est de trouver l'équilibre qui permette un développement harmonieux des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire.

Non. Le mieux serait de ne pas développer du tout d'éolien et de photovoltaïque nuisibles aux finances des Français, ainsi qu'à l'équilibre du réseau et des autres moyens de production classiques, nucléaire ou renouvelables (centrales à gaz renouvelable, hydraulique, pompes à chaleur,...).

Page 72 :

Poursuivre les mesures de simplification administrative engagées afin de raccourcir les délais de développement et de réduire les coûts.

Il ne faudrait pas aboutir à imposer de manière « stalinienne » des moyens, notamment éolien et PV, contre la volonté des riverains.

Ces mesures bénéficieront-elle aussi aux développements des centrales nucléaires ?

Un bonus a été introduit dans tous les appels d'offres en cours pour la production d'électricité renouvelable afin de favoriser les projets recourant à l'investissement participatif : ces projets bénéficient d'une prime de 3 à 5 €/MWh.

Encore des subventions...

Pourquoi ce dispositif n'existe-t-il pas pour les autres moyens de production (centrales classiques et nucléaires) ?

Page 78 :

L'autoconsommation ne signifie pas qu'il n'y a plus besoin du réseau électrique car la production correspond rarement aux besoins de la consommation.

Oui. Mais le réseau de distribution d'électricité qui n'est pas prévu pour recevoir de la puissance doit être renforcé. Qui paie ? Les autoconsommateurs ?

Page 80 :

Eolien terrestre et photovoltaïque : Au regard du rythme de développement envisagé, quels enjeux industriels (développement ou consolidation d'une filière française, emplois créés, potentiel à l'export, etc.) et quels impacts positifs ou négatifs de la filière sur l'environnement ? Quels leviers pour réduire les impacts négatifs ?

Donc, dans cette demande d'avis de citoyens qui doit « ouvrir les échanges » sur ce qui pourrait être amélioré, aucune place n'est laissée pour envisager leur suppression pure et simple qui serait la meilleure façon de réduire les « impacts négatifs ». La seule question posée est de savoir comment développer ces moyens inutiles et même nuisibles !

Page 82 :

Un producteur de biométhane a la garantie qu'il pourra injecter sa production dans les réseaux de transport et de distribution de gaz naturel à un tarif qui lui permettra de couvrir les coûts d'investissement et d'exploitation de l'installation de production de biométhane tout en assurant une rentabilité normale du projet.

Il faudra regarder de près quelle sera ce « tarif » (subventionné) et cette rentabilité « normale ».

Page 85 :

Les distributeurs de carburant ont l'obligation d'incorporer des biocarburants dans les carburants qu'ils vendent. Si un distributeur n'incorpore pas assez de biocarburants, il doit payer une taxe (Taxe générale sur les activités polluantes – TGAP) du même ordre de grandeur que le prix de l'essence ou du diesel qui a été vendu à la place des biocarburants. L'incitation étant très forte, les objectifs sont ainsi respectés.*

Le biocarburant coûte plus cher à produire que les cours actuels du pétrole, ce coût est directement payé par le consommateur quand il s'approvisionne en carburant.

Et au final, c'est toujours le consommateur de carburant qui paie alors que la volonté et de ne pas favoriser la « précarité énergétique »

Page 87 :

Dans la mesure où les énergies renouvelables sont à ce jour très majoritairement soutenues par la puissance publique (et à travers elle par le contribuable), il est important d'orienter le développement vers les filières les plus compétitives, ou qui disposent d'un potentiel de réduction des coûts qui les rendra compétitives dans un futur proche.

C'est bien de dire clairement que les énergies renouvelables sont subventionnées par les contribuables après avoir écrit qu'elles étaient compétitives et peu chères.

• pour l'électricité, les sources pilotables n'apportent pas le même service au réseau que les sources non pilotables.

Dont acte. Comme indiqué précédemment dans le commentaire (page 5), chaque source n'a pas la même valeur quand il s'agit de comparer leur coût et l'opportunité de les développer.

• *Ce que le gouvernement attend du débat public, c'est de comprendre ce que les citoyens pensent du développement des différentes filières de manière à en tenir compte dans les objectifs respectifs qui leur seront assignés. L'objectif est d'obtenir une notion d'acceptabilité sociale par filière.*

Il est « logique » que les lobbies des énergies renouvelables et les groupes de pression pour des intérêts privés refusent de voir que les Français n'accepteront pas l'éolien et le PV lorsque les coûts et les problèmes d'alimentation (coupures) vont devenir une réalité.

En revanche, les décideurs politiques ne doivent pas se laisser aberrer par ces postures et perdre de vue l'intérêt général des Français à long terme.

Page 89 :

La France importe la quasi-totalité des combustibles fossiles qu'elle utilise.

Il aurait été honnête d'ajouter « et la totalité des panneaux photovoltaïques (de Chine) et des éoliennes ».

L'importation des ressources n'est pas forcément contradictoire avec la sécurité d'approvisionnement de la France : un approvisionnement extérieur peut être sûr, s'il s'appuie sur des fournisseurs fiables et diversifiés, c'est-à-dire venant de plusieurs pays.

Oui, c'est le cas pour l'uranium qui sert de combustible à l'énergie nucléaire.

La hausse de la production d'énergies renouvelables contribue à réduire la dépendance vis-à-vis d'autres pays.

Non s'il s'agit d'éoliennes et de panneaux photovoltaïque entièrement importés, notamment lorsqu'il faudra les renouveler après 20 ou 30 ans de fonctionnement.

Page 90 :

Pour l'électricité, il s'agit de gérer l'équilibre entre production et consommation en temps réel car l'électricité ne se stocke presque pas.

C'est exact, et c'est ce qui rend l'éolien et le photovoltaïque (fatals et intermittents) rédhibitoires

Et cette assertion est contradictoire avec celle de la page 112 « Le stockage d'électricité à grande échelle est en train de devenir une réalité technologique ».

Page 92 :

Rapprocher les tarifs entre le gazole et l'essence dans le cadre des lois de finances. Outre l'évolution liée à la trajectoire de prix du carbone, la loi prévoit une augmentation progressive de la fiscalité du gazole par rapport à l'essence, à un rythme de + 2,6 c€/l par an entre 2018 et 2021, ce qui rendra égales les fiscalités du gazole et de l'essence en volume en 2021.

Pourtant, en consommant moins de carburant, le diesel contribue à la réduction de notre facture énergétique et à la réduction des gaz à effet de serre.

Quels seront les impacts de la baisse de - 30% d'énergie fossile, l'augmentation de la part des ENR dans les carburants, du renforcement de la fiscalité écologique, du plan climat avec la fin de la commercialisation de véhicules à moteur thermique en 2040,... sur la logistique pétrolière ?

Et sur l'emploi ? Et sur les coûts ? Et sur la limitation arbitraire des déplacements en véhicules électriques dont les batteries n'autorisent qu'une autonomie limitée ? De plus, elles sont relativement lentes à recharger. Quelle sera l'impact sur la fourniture de la puissance électrique appelée par plusieurs millions de véhicules se rechargeant en même temps au-delà de 2040 ?

Page 98 :

La société française est aujourd'hui de plus en plus sensible, sur les plans économique et social, à la sécurité d'alimentation en électricité. Garantir la sécurité du système électrique est donc essentiel pour éviter les risques de toutes natures liés à une coupure de courant localisée ou généralisée.

Oui, et ce ne sont pas avec des sources aléatoirement variables et intermittentes (éolien et solaire) ne correspondant pas à la variation de la demande que la sécurité du système sera

assurée. Fonder l'essentielle de la production d'électricité sur des moyens fatals et intermittents pour assurer l'équilibre permanent entre l'offre et la demande est une incongruité.

L'électricité ayant pour particularité de ne pas pouvoir être stockée en grande quantité de façon économique, la quantité d'électricité produite et injectée dans le réseau doit être égale à tout moment à la quantité d'électricité consommée. Si l'équilibre était rompu, il ne serait plus possible d'alimenter certains clients. Une telle coupure est perturbante et coûteuse pour l'économie du pays.

Oui, et il faudra s'assurer que ça n'arrivera pas grâce à des moyens de productions pilotables capables de s'adapter à la demande.

(Rappel : cette assertion est incohérente avec celle de la page 112)

Page 99 :

Pour une consommation annuelle de 531,3 TWh, si la production était répartie également sur toute l'année, on aurait besoin de 61 GW installés pour les produire.

Ici, une erreur. C'est la production annuelle qui est de 531,3 TWh. La consommation incluant les pertes diverses est d'environ 480 TWh comme l'indique le tableau sur la même page

Page 100 :

La pénétration des véhicules électriques, lorsqu'on atteindra plusieurs millions de véhicules, pourra avoir un impact important sur la pointe en fonction de la manière dont se font les recharges.

Oui, et c'est notamment l'appel de puissance à satisfaire qui posera un problème. Il faudra de puissants moyens de productions disponibles pour ne pas effondrer le réseau, sauf à ne pas recharger les nuits sans vent... ce qui posera des difficultés pour se déplacer le matin !

Page 101

La diversification du mix électrique a également vocation à renforcer la sécurité d'approvisionnement en électricité.

Attention : cette phrase est de bon sens uniquement si chaque filière différente peut assurer la demande en électricité à elle seule. Sinon, c'est un leurre destiné à insérer n'importe quel moyen de production, y compris les plus inutiles, sous prétexte de « mix ».

Page 102

L'éolien et le photovoltaïque, qui représenteront l'essentiel des développements d'électricité renouvelable dans les prochaines années.

Non, il ne le faut pas puisque ces sources d'énergie n'ont aucun intérêt pour les objectifs visés et ce serait une catastrophe technique et financière.

sont des sources d'énergie non pilotables : elles produisent en fonction du vent ou du soleil et pas de la consommation.

Oui, mille fois oui, et c'est le drame.

Le pilotage de la demande doit être actionné avec notamment des « compteurs intelligents », et d'autres formes de flexibilité comme le stockage.

Dont il a été dit précédemment qu'il n'existait pas de stockage massif d'électricité. Les compteurs « intelligents » ne feront pas tout.

La production nationale, qu'elle soit issue de sources renouvelables ou nucléaire, limite la dépendance aux importations.

Oui

D'un autre côté, la baisse de la part du nucléaire dans le mix électrique permet de réduire le risque lié à l'utilisation dominante d'une seule technologie et les conséquences qu'auraient des dysfonctionnements éventuels de cette technologie.

C'est faux, puisque aucun moyen pilotable ne permettra de la remplacer, si ce n'est le gaz et le charbon, mais il faudra reconstruire des centrales thermiques fossiles...

Par ailleurs, l'intermittence des énergies renouvelables peut être un élément de fragilisation de la sécurité d'approvisionnement ; la question de l'équilibre entre offre et demande ne se posant plus seulement lors des grands froids mais aussi lorsque le vent ou le soleil faiblissent.

Oui. Alors pourquoi aller chercher les problèmes en voulant insérer de force des énergies éoliennes et PV dans le système électrique.

C'est pourquoi...

Cette déduction est établie sur des prémisses fausses...

...le mix électrique doit être abordé comme une combinaison de moyens de production en utilisant au mieux les atouts de chaque technologie.

Et une fois que cette phrase creuse est posée, que faire concrètement ?

Le meilleur mix sera une base nucléaire avec un appoint hydraulique et un peu de gaz pour les ajustements, et surtout en éliminant l'éolien et le PV.

Page 105

La répartition de la production d'électricité entre filières (le mix électrique ») en France a vocation à se transformer profondément dans les années à venir :

objectif de 40 % d'électricité renouvelable en 2030 fixé par la loi de transition énergétique ;

Abroger cet objectif qui est idéologique et sans justification technique;

réduction de la part de la production d'électricité d'origine nucléaire à 50%, à un horizon fixé à 2025 dans la loi de transition énergétique

Abroger cet objectif qui a déjà été repoussé à 2030 ou 2035.

Les orientations du gouvernement pour le mix électrique ont, par ailleurs, été précisées lors du Conseil des Ministres du 7 novembre 2017 de façon à assurer sa cohérence avec les ambitions et les engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique.

Le compte-rendu du Conseil des Ministres précise que : « l'évolution du système électrique ne devra nécessiter aucun nouveau projet de centrale thermique à combustibles fossiles ni conduire à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre de notre production électrique ».

Pour satisfaire la demande d'électricité de façon pérenne, le rythme de fermeture des réacteurs nucléaires doit être cohérent avec l'évolution de la demande et de la dynamique de progression des EnR et du parc thermique de manière à assurer la sécurité d'approvisionnement ;

Il s'agit certainement de la progression du parc thermique renouvelable, sinon c'est incohérent avec le compte-rendu du Conseil des Ministres qui indique « que l'évolution du système électrique ne devra nécessiter aucun nouveau projet de centrale thermique à combustibles fossiles ».

Tout plaide pour un renforcement du nucléaire et un arrêt du développement des énergies renouvelables fatales et intermittentes (éolien et PV).

Page 107

Certains participants ont souligné que l'objectif de neutralité carbone ne doit pas être cherché au niveau du secteur électrique seul

Bien sûr puisqu'il est déjà décarboné à plus de 90 %. Ces participants envisageraient donc d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre du secteur électrique en insérant « de force » des éoliennes et des PV nécessitant de consommer du gaz, et de « décarboner » davantage par ailleurs ? Ils font vraiment feu de tout bois avec des arguments tirés par les cheveux.

mais de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre françaises : c'est selon eux à l'aune de cet indicateur que la trajectoire électrique doit être analysée et que le maintien de capacités de production au gaz doit être évalué,

Ce raisonnement vaut aussi pour [développer davantage le nucléaire](#) avec un petit appoint gaz.

d'autant plus que le gaz est susceptible de devenir renouvelable.

Ce serait le cas aussi pour l'appoint gaz du nucléaire. Mais quelle serait la quantité [gaz renouvelable](#) disponible et à quel coût ?

Après trois années de stabilité, les émissions de gaz à effet de serre de la France ont d'ailleurs recommencé à augmenter en 2017.

**Malgré les milliards d'euros dépensés (dilapidés ?) dans les énergies éoliennes et PV ?
Bravo, beau résultat !**

La trajectoire électrique doit s'inscrire dans cette perspective : le système électrique, qui apporte aujourd'hui une contribution essentielle à cet objectif, doit améliorer encore sa performance alors même qu'il doit faire l'objet, sur cette période, d'importants réinvestissements.

Mais c'est idiot puisque le système électrique est déjà décarboné à plus de 90% grâce principalement au nucléaire et à l'hydraulique !

Page 108

Le coût du stockage représente environ 5 % du montant de la facture pour un ménage.

Est-ce que les consommateurs seraient prêts à courir un risque de coupure plus important pour que le coût de son énergie soit plus faible ?

Certainement pas ! La fourniture d'électricité en permanence est aujourd'hui un IMPERATIF (ascenseurs, feux rouges, informatique, systèmes de contrôle, péage autoroute, industrie, congélation,...)

Le gouvernement tiendra compte des retours pour décider de modifier ou non les critères de sécurité d'approvisionnement.

Ils sont aujourd'hui excellents pour un coût relativement faible au regard du besoin. Pourquoi aller chercher les ennuis ?

Le gouvernement sera à l'écoute des retours du public sur les variantes des scénarios « Volt » et « Ampère » permettant d'assurer qu'aucune nouvelle centrale thermique à combustibles fossiles ne soit construite et que les émissions de gaz à effet de serre de la production électrique française n'augmentent pas.

Le nucléaire a encore de beaux jours devant lui, à moins de se retrouver dans la situation de l'Allemagne dont plus de la moitié de la production d'électricité est d'origine fossile.

Page 109 (pleine page)

Préparer le système énergétique de demain plus flexible et décarboné en développant nos infrastructures

Le nucléaire est devenu flexible en France et il est décarboné. Vive le nucléaire heureux !

Page 110

Dans la décennie à venir, les besoins en investissements sont estimés à :

- 1,5 milliard d'euros par an pour le réseau de transport, dont 1 milliard pour le développement du réseau et 400 millions d'euros pour le renouvellement des équipements ;

- 4 milliards d'euros par an pour le réseau de distribution. Les besoins d'investissement vont continuer de croître : les réseaux de distribution ont été conçus pour approvisionner des consommateurs et non pour accueillir des productions.

Le développement de la production décentralisée, notamment dans des zones de consommation peu denses, nécessite généralement la création ou le renforcement des réseaux.

Tous ces coûts supplémentaires sont à ajouter aux coûts des énergies renouvelables dites « compétitives » si on oublie toutes les subventions et tous les coûts externes et annexes.

La mise en œuvre des nouveaux compteurs Linky pour l'électricité et Gazpar pour le gaz doit permettre de mieux connaître les consommations des usagers

C'est sûr, et cela peut-être une bonne chose pour le gestionnaire

et d'améliorer la qualité du service qui leur est rendu.

Le client : consommateur se demande bien en quoi concrètement ?

Page 112

Certaines technologies de stockage d'électricité gagnent rapidement en maturité. Le stockage d'électricité à grande échelle est en train de devenir une réalité technologique.

C'est incohérent avec ce qui est écrit page 98.

Rappel : *L'électricité ayant pour particularité de ne pas pouvoir être stockée en grande quantité de façon économique, la quantité d'électricité produite et injectée dans le réseau doit être égale à tout moment à la quantité d'électricité consommée. Si l'équilibre était rompu, il ne serait plus possible d'alimenter certains clients. Une telle coupure est perturbante et coûteuse pour l'économie du pays.*

Tout au plus pourra-t-on développer 1 à 2 GW de STEP d'ici 2030(voir page 114).

De l'électricité peut être utilisée pour produire de l'hydrogène par électrolyse de l'eau.

Techniquement, oui, mais c'est une ruine

(Voir mes articles « [l'hydrogène cet hallucinogène](#) » et « [Myrte, sous le soleil le contribuable](#) »)

il permettrait d'utiliser de l'électricité inutile sur le réseau électrique quand elle est produite

Elle est parfois non seulement inutile, mais elle perturbe le réseau (qu'il faut renforcer) et... elle est payée au prix fort !

Page 116

Rechercher une transparence par les acteurs gaziers de l'origine du gaz naturel et en particulier de la part du gaz de schiste importé afin de permettre à leurs clients d'évaluer correctement leur empreinte environnementale dans le cadre de leur reporting

Erreur : on peut consommer du gaz « naturel » à la place de ceux qui consomment du gaz « de schiste » (qui est le même gaz). C'est juste un décalage hypocrite.

Favoriser la densification massive des réseaux et la création de nouveaux réseaux de chaleur

Récupération de l'eau chaude des réacteurs nucléaires ?

et de froid afin de multiplier par 5 la quantité d'énergie renouvelable et de récupération délivrée par les réseaux d'ici 2030 (et par 2 d'ici 2023)

Pourquoi « renouvelables » ? Pourquoi faudrait-il multiplier par 5 cette quantité ? De quel chapeau sort ce chiffre ?

Page 118

Alors que les objectifs de développement des ENR intermittentes sont conséquents, on pressent que le stockage pourra jouer un rôle important dans l'équilibre du système électrique.

Ce sont les EnRI qui créent le besoin de stockage. Supprimons les EnrI (éolien et PV) et le besoin disparaît. Pourquoi créer un problème où il n'y en a pas.

Page 119

Le déploiement des compteurs communicants va-t-il permettre à davantage de capacités d'effacement de se développer ? Existe-t-il des prérequis ?

Oui, il faut pouvoir forcer manuellement la consommation si on ne souhaite pas être effacé à certains moments.

Page 120 (pleine page)

Favoriser la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages.

Il faut donc commencer par supprimer les productions d'énergie chères pour la collectivité, surtout l'éolien et le PV.

Page 124

5,6 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique en France au regard d'au moins un des indicateurs suivants :

- 2,8 millions de ménages qui font partie des 30 % de Français les plus pauvres et consacrent plus de 10 % de leur revenu à l'énergie ;
- 4,3 millions de ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté ont des dépenses énergétiques supérieures à la médiane nationale ;
- 1,6 million de ménages affirment avoir une sensation de froid dans leur logement. Cet indicateur rend compte des comportements de privation.

Mais cela n'a pas empêché nos « politiques » de verser plus de 16 milliards d'euros de taxes CSPE cumulés en 10 ans pour les énergies renouvelables depuis 2008.

Page 125

Pour lutter contre la précarité énergétique, une première mesure consiste à aider les ménages modestes à réduire leur consommation grâce à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie dans leur logement.

Oui, mais si le prix de l'énergie augmente plus vite que les économies d'énergies....

Un milliard d'euro sera consacré par les vendeurs d'énergie pour soutenir les économies d'énergie chez les ménages aux revenus les plus faibles

Les tarifs sociaux de l'énergie atténuent le coût de l'énergie sur les ménages modestes.

Qui paie ? On déshabille Paul pour habiller Jacques !

Page 126

L'impact à la hausse des prix des énergies est transitoire.

Ce « transitoire » risque de durer longtemps... Il ne faut pas se moquer des Français.

À terme, la transition énergétique permettra de se prémunir des variations des prix internationaux des combustibles fossiles et aura un effet stabilisateur favorable aux consommateurs notamment industriels. Par ailleurs, la transition aura un effet bénéfique autre que l'effet prix : sur l'environnement et sur l'emploi, aspects développés dans les autres chapitres.

Oui, l'énergie nucléaire fait déjà tout ça pour un coût relativement faible depuis 40 ans avec des plus-values développées en France et avec des emplois non délocalisables !

Page 128

La filière nucléaire emploie environ 220 000 salariés, soit 6,7 % de l'emploi industriel français. Elle regroupe 2 600 entreprises pour un chiffre d'affaires de 52 Mds€ par an.

Et c'est ça que certains voudraient « casser » au profit d'éoliennes et de PV intermittents ?

Page 129

Les filières relatives aux énergies renouvelables sont plus stables : elles ont généré 24,2 Mds€ de chiffre d'affaires en 2016 et employé 81 000 salariés.

Ces chiffres étaient quasiment les mêmes en 2008 (il y a 10 ans) et l'emploi est en légère décroissance. Où sont les centaines de [milliers d'emplois promis](#) ?

De plus, sur ces 81 000 personnes seules 18 000 sont des emplois dans l'éolien terrestre (12 000) et le solaire (6 000), mais ce sont elles qui absorbent le plus de subventions.

Page 132

La programmation pluriannuelle de l'énergie devrait apporter des bénéfices pour les territoires : les éoliennes et le photovoltaïque amènent des taxes locales, de manière plus répartie que des installations très centralisées, et dans des régions différentes.

S'il s'agit de distribuer de l'argent par un saupoudrage d'argent public prélevé sur tous les Français, autant le faire directement sans passer par des éoliennes étrangères et des PV chinois. Il restera encore plus d'argent à distribuer !

La transition énergétique devrait créer globalement 280 000 emplois en 2030.

Et en faire perdre combien ? A part prendre les Français pour benêts et leur servir une incantation (fausse, voir quelques lignes au-dessus), sur quoi reposent ces chiffres ?

Cependant, elle impliquera également un basculement des emplois de certains secteurs vers d'autres : en première approche, des secteurs de la production d'électricité à partir de charbon
Il n'y a déjà presque plus de centrales à charbon en France (contrairement à l'Allemagne...).

ou de nucléaire vers ceux de la production à partir d'énergies renouvelables ou des services énergétiques.

Ce ne sont pas les mêmes niveaux d'emplois. Dans le nucléaire se sont souvent des cadres spécialistes de haut niveau, et dans les renouvelables se sont souvent des manœuvres et des techniciens faiblement qualifiés (parfois importés d'Europe centrale)...

Profiter de la baisse des coûts de la production d'électricité renouvelable.

Cette phrase est tendancieuse car elle pourrait faire croire que les coûts sont faibles. En fait ils sont encore élevés, malgré leur baisse, parce qu'ils sont partis de très haut.

Et c'est faux pour l'éolien dont les coûts repartent à la hausse (coûts de matières premières).

C'est un coût de transition pour aider les installations renouvelables à remplacer des installations classiques.

C'est faux, elles ne les remplaceront jamais parce qu'elles ne sont pas pilotables.

Lorsque la transition sera réalisée, les coûts de production de l'électricité qui sera produite plus largement par des renouvelables ne devraient pas être plus élevés

C'est une incantation qui n'engage que ceux qui y croient...

car les coûts technologiques des énergies renouvelables sont en très forte baisse notamment pour le solaire photovoltaïque, en raison de la taille plus importante du marché mondial et des installations en projet ainsi que des effets d'apprentissage et de progrès technologiques.

C'est vraiment prendre les Français pour des « jambons » et vouloir les tromper. C'est le solaire qui coûte le plus cher de toutes les énergies renouvelables. Quid des stockages (aujourd'hui impossible), des renforcements des réseaux, des subventions diverses (CSPE), de l'équilibre en puissance et en fréquence ?

Page 133

Aujourd'hui, le coût d'une installation solaire au sol est de l'ordre de 60 €/MWh, niveau de prix inférieur au tarif d'achat de l'éolien terrestre.

Alors pourquoi est-il toujours subventionné si fortement avec l'argent des Français ? Est-ce un scandale ? Il est même indiqué moins de 50 € sur le graphe présenté qui ne montre que le « Levised cost of energy » (LCOE), c'est-à-dire sans les frais annexes engendrés par cette énergie fatale et intermittente. Qui se « gave » et [qui ne paie pas les externalités qu'il devrait payer](#) ?

Page 135

Selon les méthodes de calcul et les périmètres retenus, le coût de production des centrales nucléaires existantes, en tenant compte des provisions pour le démantèlement, est évalué entre 32€/MWh et 60€/ MWh.

En ce qui concerne les nouvelles centrales nucléaires, le coût de production est difficile à apprécier en l'absence de référence récente de série technologique comparable en France. Le prix de rachat de l'électricité garanti par les pouvoirs publics britanniques pour le projet de centrale nucléaire d'Hinkley Point C piloté par EDF est d'environ 110 €/MWh sur 35 ans. Le coût de production dans le cadre d'une série industrielle devrait être inférieur.

Ce coût de production raisonnable et « tout compris » est donc bon pour les précaires et la compétitivité des entreprises.

La comparaison du coût des différentes technologies doit prendre en compte le fait qu'elles n'apportent pas les mêmes services au système électrique. Certaines sont pilotables et pas d'autres ; certaines contribuent à la stabilité en tension et en fréquence du réseau.

Oui, et il est bon de le dire clairement. Ces services, que ne fournissent pas les éoliennes et le PV, ont un coût.

Les technologies sont complémentaires

Non en ce qui concerne le nucléaire et les éoliennes et le PV. Oui, pour l'hydraulique et le gaz (y compris renouvelable), mais il ne faut pas tout mélanger.

(Voir mon article « [Nucléaire et renouvelables seraient complémentaires ? La bonne blague !](#) »)

Les énergies renouvelables et le nucléaire ont en commun d'avoir un coût d'investissement significatif et un coût marginal faible c'est-à-dire qu'une fois que l'investissement est fait, le coût de production de l'électricité est très faible.

Oui, alors pourquoi le nucléaire ne bénéficie-t-il pas des mêmes mécanismes de soutien (obligation d'achat à prix fixe comme en Angleterre.) ?

Compte tenu du caractère décentralisé et de l'intermittence de certaines filières, les énergies renouvelables développées à grande échelle nécessitent une adaptation des réseaux et une évolution des modes de gestion du système en nécessitant plus de flexibilité. C'est pourquoi une comparaison des coûts des filières doit intégrer ce coût supplémentaire des réseaux. L'Agence internationale de l'énergie considère que les besoins d'évolution du réseau, à partir de 45 % d'énergies non pilotables, augmentent les coûts de réseau d'un ordre de grandeur compris entre 12 % et 40 % des coûts de production.

OUI ! Et il faut ajouter aussi les [pluies de subventions pour les « rendre compétitives »](#).

Page 136

Les charges de service public dues aux énergies renouvelables électriques sont donc importantes...

C'est quand même écrit mais c'était masqué jusque-là.

...mais leur accroissement ralentit avec la baisse des coûts des différentes technologies.

Nous voilà rassuré ! Elles atteignent des sommets (plus de 5 milliards d'euros prévus en 2018) et elles progressent toujours....mais moins vite !

Page 137

Labelliser 500 territoires en France « territoires à énergie positive pour la croissance verte » et les faire bénéficier d'un soutien de 250 millions d'euros du Fonds de financement de la transition énergétique

547 territoires ont été labellisés territoires à énergie positive pour la croissance verte : plus de 600 M€ ont été distribués aux lauréats.

Là on en trouve des centaines de millions d'euros pour aller à la foire aux subventions (moins pour les hôpitaux et les prisons).

Page 139

Sur le parc électronucléaire :

- *Quels sont les enjeux pour la filière nucléaire de l'évolution du parc français (arrêt, prolongation et éventuelles nouvelles constructions) ?*

- *Quelles sont les pistes pour maintenir dans la durée les emplois et les compétences critiques de la filière nucléaire ? Quelle contribution est-il possible d'attendre des projets à l'export ?*

Commencer par ne pas fermer arbitrairement des réacteurs en parfait état de marche et engager régulièrement la construction de nouveaux réacteurs de troisième et quatrième génération, en France et à l'export, pour affermir les compétences et faire baisser les coûts par effet d'échelle.

Les thèmes du débat public

La politique de transition énergétique a des incidences sur les grands agrégats de l'économie française. C'est pourquoi ils doivent être suivis : l'évolution du PIB, des emplois, de la balance commerciale, du coût budgétaire pour l'État, du prix prévisible de l'énergie.

Le nucléaire peut s'exporter et les prix sont stables (voire mêmes garantis).

La révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie fera l'objet d'une évaluation macro-économique comme la version précédente, pour s'assurer de son impact positif.

Ce qui est étonnant, ce que ce n'ait pas encore été fait. Cette évaluation macro-économique aurait montré l'inanité de cette politique de transition énergétique fondée sur des énergies renouvelables.

Les solutions choisies pour faire la transition énergétique ont des impacts différents. Certaines entreprises vont croître et d'autres vont décroître, les entreprises ne seront pas nécessairement les mêmes, les territoires vont être impactés.

Les Français sont prévenus : ces gens-là vont mettre le « bazar »...

Il est probable que dans l'idée du rédacteur, les entreprises qui vont croître sont liées aux EnR et celles qui vont décroître sont liées au nucléaire.

Et si c'était le contraire ?

Des modalités d'accompagnement doivent être mises en place pour les entreprises, les salariés, et les territoires impactés. Ces modalités devront accompagner à la fois la reconversion des salariés des secteurs en décroissance et la montée en compétence des salariés des secteurs en croissance, voire l'adaptation des formations initiales à ces nouveaux métiers.

« Des modalités d'accompagnement » : encore de l'argent public. Mais il sera difficile de transformer le manœuvre qui installe des PV en ingénieur nucléaire... si la transformation devait se faire dans ce sens-là.

Le public est invité à s'exprimer sur les modalités qui lui paraissent efficaces pour accompagner au mieux les personnes, les entreprises et les territoires affectés par la transition.

C'est ce qui vient d'être fait sur ces quelques pages.

En résumé, il faut consolider la production d'électricité nucléaire et stopper tout développement d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques.

Tout le mal vient de la grande [confusion entre objectifs et moyens](#) dans le pilotage énergétique de la France.

Page 150

Le scénario VOLT permet au système électrique de contribuer à l'objectif de réduction des émissions de CO2. Celles du parc électrique français s'établissent à 9,2 millions de tonnes en 2035.

Les émissions de CO2 sont actuellement d'environ 25 Mt. Pour un accroissement de 50 GW de puissance renouvelable installée, le gain en CO2 sera seulement d'environ 10 Mt.

Tout ça pour ça !

Ce n'est pas étonnant puisque le système de production d'électricité en France est déjà décarboné à plus de 90%.

Les exportations d'électricité produite en France avec très peu d'émissions de gaz à effet de serre permettent d'éviter la production de 53 millions de tonnes de CO2 en Europe, car elles remplacent de l'électricité qui serait produite en émettant davantage de gaz à effet de serre.

C'est probablement faux car les jours de vent et de soleil, les autres pays voudront eux aussi exporter (vers qui ?) et les périodes sans vent ni soleil, les 50 GW de puissance nucléaire ne seront pas tous disponibles (maintenance, panne,...) et suffiront à peine à satisfaire le besoin national avec l'hydraulique.

De plus, la France a exporté (en net) plus de [60 TWh d'électricité en 2014 et 2015](#). Si cette électricité a remplacé celle produite par des centrales à charbon (1000 grammes de CO2/ kg) en Europe, alors elle permettait déjà d'économiser environ 60 millions de tonnes de CO2 en Europe. Où est le gain ?

Les niveaux de solde exportateur atteints dans ce scénario, en augmentation forte par rapport aux niveaux historiques, reposent sur des hypothèses d'évolution des stratégies des pays voisins compatibles avec cette vision.

Cela signifie quoi ? Que la production d'électricité de tous les pays voisins reposera sur le gaz et le charbon en 2035 ?